



Remboursement d'un billet d'avion acheté en ligne

Par **mol_1er**, le **12/05/2009** à **21:04**

Bonjour, j'ai récemment acheté en ligne un billet d'avion sur le site condor.com. La vie étant ce qu'elle est, je n'ai plus besoin de ce billet. Malheureusement pour moi la transaction a déjà été encaissée, j'aurais aimé savoir s'il était possible de l'annuler et de me faire rembourser. J'ai déjà contacté la hotline de l'agence par téléphone, ils m'ont répondu que sur un montant de 519€ ils ne pouvaient me rembourser que 109€. Je me demandais s'il n'existait pas un recours ou une solution quelconque pour m'en faire rembourser l'intégralité, 410€ de frais de fonctionnement d'une commande sur internet ça fait beaucoup (je précise que le vol n'a pas encore eu lieu, il est pour le 27 juillet prochain). D'avance merci

Par **Patricia**, le **12/05/2009** à **22:13**

Bonsoir, Les possibilités d'annulation, de report et remboursement sont indiquées dans le contrat de vente. Chaque Cie a ses propres conditions. Vol régulier OU vol charter ? Vol à tarif promo et charter : Plus le tarif est bas, plus les conditions d'annulation sont restrictives. L'engagement est ferme, souvent aucun remboursement possible. Vol régulier plein tarif : Billets généralement valables 1 an. Peuvent être utilisés, remboursés ou échangés à tout moment. Les Cies se réservent le droit de ne pas rembourser à 100% et de retenir une indemnité due. Environ 25% de 30 à 20 jours avant la date de départ 50% de 20 à 8 jours. Avez-vous souscrit une assurance annulation ? SI OUI, voir ce qui est spécifié sur votre contrat ?